



**AVIS D'ADOPTION  
RÈGLEMENT 1527**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1527 intitulé « *RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 69 CONCERNANT LES PARCS* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 4 septembre 2018.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition prévoyant l'interdiction de fumer dans les parcs, les espaces verts et les endroits publics de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Westmount, ce 8 septembre 2018.



**Me Martin St-Jean**  
**Greffier de la ville**